

13 décembre 2018



## **SPECIAL IMPACT ACTION « GILETS JAUNES »**

Bonjour à toutes et à tous,

Nombre de nos entreprises affectées par le mouvement des « gilets jaunes » risquent de rencontrer de graves difficultés pour s'acquitter de leurs prochaines échéances tant fiscales que sociales.

A ce titre, le Ministre de l'Action et des Comptes publics, M. Darmanin, a adressé une lettre aux directeurs des URSSAF demandant d'examiner avec la plus grande bienveillance les demandes de délais de paiement et de remises des majorations et pénalités de retard faites par les employeurs et les travailleurs indépendants.

Ainsi, le cas échéant, vous pourrez contacter votre organisme de recouvrement (par téléphone, courriel ou via leur compte en ligne sur internet) pour expliquer vos difficultés et demander un report pour le paiement des cotisations dues au titre du mois de novembre mais également des mois de décembre et de janvier. Pour les cotisants qui ne sont pas mensualisés, ces demandes pourront porter sur les cotisations du dernier trimestre 2018.

Ces reports, pouvant aller jusqu'à trois mois, ne donneront lieu à aucune majoration ni pénalité de retard d'aucune sorte. Et en cas de non-respect des délais de paiement qui auront été convenus, une adaptation de l'étalement devra être proposée aux cotisants.

Vous trouverez ci-après la copie de cette instruction.

Si vous avez besoin d'activer ce dispositif et rencontrez des difficultés, nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter notre aide.

==> 03 85 42 96 44 ou [administration@cpme-71.fr](mailto:administration@cpme-71.fr)

Si chacun peut se faire sa propre opinion sur la situation actuelle et les toutes dernières annonces présidentielles, notre enjeu prioritaire est d'accompagner les entreprises.

Jean VIENT,  
Président CPME 71